

Dossier n°1 EN COURS

# COMMISSION « DECHETS MENAGERS » PAYS DE GRANDLIEU, MACHECOUL, LOGNE

Année 2004/2005

## SOMMAIRE

La situation du territoire face au département, aux voisins	P.2 à 3
Mode de collecte et de traitement des ordures ménagères au Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne	P. 4 à 8
Etat des lieux Régional et premiers résultats sur toutes les opérations de démonstration concernant les « biodéchets » des ménages	P. 9 à 11
Le compostage individuel : Commune de Bouguenais	P. 12 à 13
Le compostage de quartier : commune de Saint Philbert de Bouaine	P. 14 à 18
La plate forme de compostage pour les gros producteurs	P. 19 à 22
Actions de sensibilisations au Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne : constat et pistes	P. 23 à 24
Information diverse : les CLIS : Commissions locales d'information et de surveillance	P 25

## La situation du territoire, Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne Face au Département, aux voisins...

### 1. Représentation de la production d'ordures ménagères résiduelles (après tri, séparation des « biodéchets » pour certains) **en 2004** :

Au niveau du Département de la L.A. :	363 kg/hab/an
Au niveau du Département de la Vendée	294 kg/hab/an
Sur le Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne :	215 kg/hab/an

### 2. Les CET de classe 2 : nombre de tonnes enfouies chaque année : 2004

CET des Six Pièces : 11 000T/an

CET Cauvicourt (Calvados) : 100 000T/an

CET Laval: 700 000 T/an

### 3. Collecte sélective : Emballages, verres, magazines : 2004 (sf \*)

Au niveau de la Loire Atlantique:	51 kg/hab/an
	Taux de refus moy. 18% à 20%

*\*chiffre 2000*

Au niveau de la Vendée :	100 kg/hab./an
	Taux de refus inférieur à 20%

Communauté de communes Région de Machecoul :	76.6 kg/hab/an *
	Taux de refus moy de 10.5%

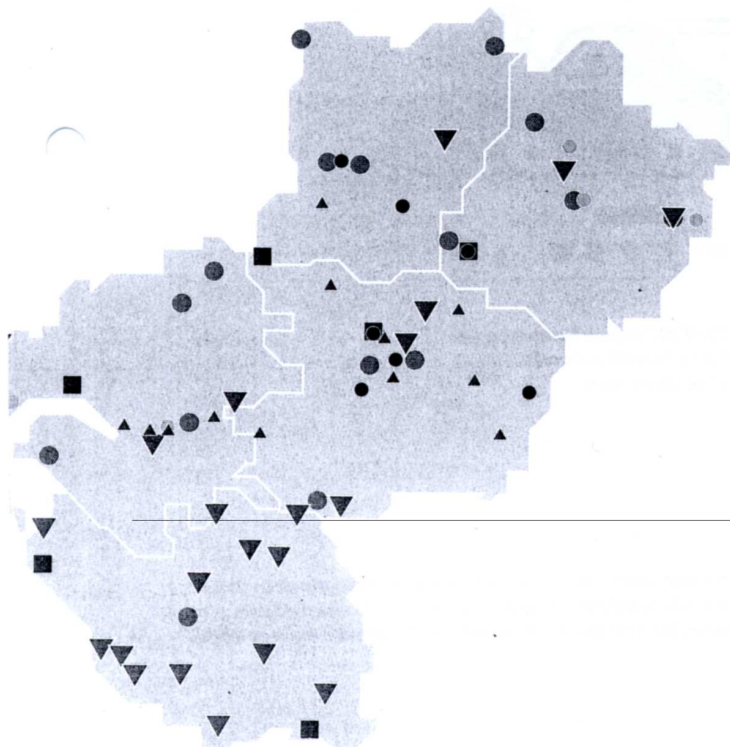
*\*chiffre 2003*

Communauté de communes de Grandlieu	69 kg/hab/an
	Taux de refus moy de 24%

Communauté de Loire Atlantique Méridionale	75.91 kg/hab/an
	Taux de refus 28%

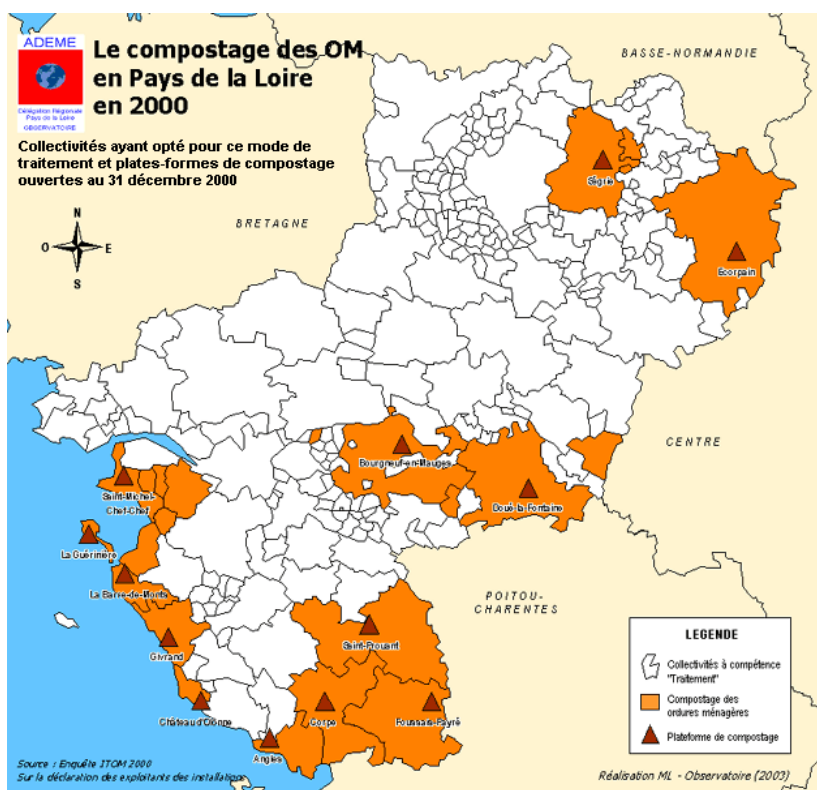
#### 4. Les opérations « Déchets » en Pays de la Loire en 2004

- réhabilitations de décharges (6) ■
- compostage individuel (études et investissements) (22) ▼
- équipements divers ●
- études globales de caractérisation et optimisation des déchets des collectivités (17) ⊙
- études de déconstruction de bâtiments (5) ○
- entreprises engagées dans l'opération "déchets -10%" (13) ▲

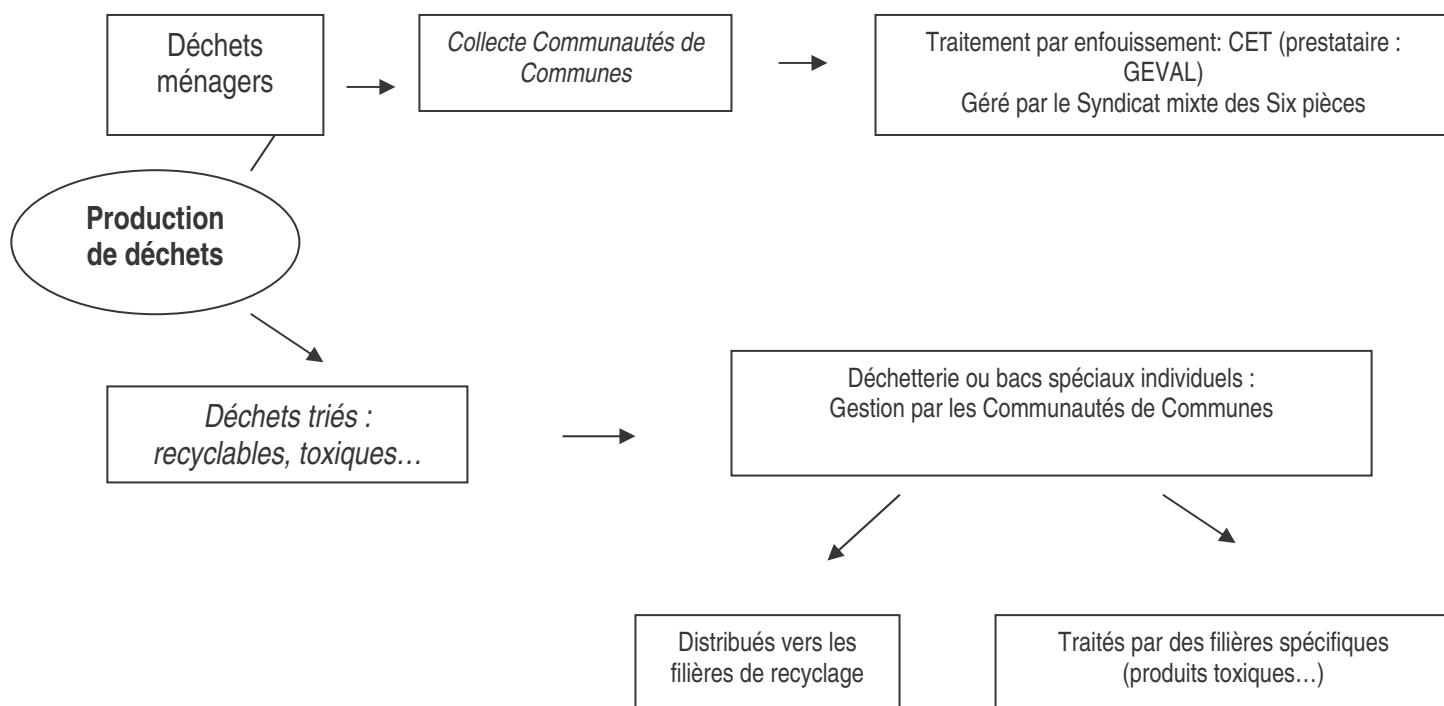


Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne

#### 5. Le compostage des OM en Pays de la Loire en 2000



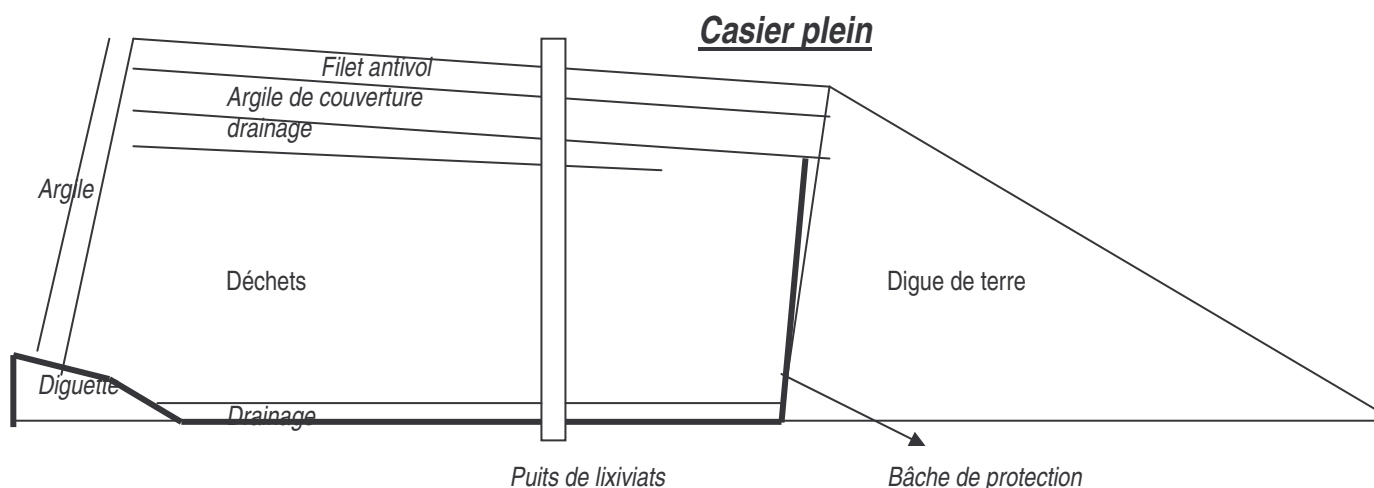
# Les modes de collecte et Le traitement des ordures ménagères Au Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne



- **Le centre d'enfouissement technique**

- Le CET des Six Pièces correspond à un CET de classe 2.

**Le site était une décharge contrôlée (contrôle à l'arrivée des déchets) avant d'être réhabilité en Centre d'enfouissement technique en mars 1998.** Les déchets, avant 1997, étaient entassés sans protection de géomembrane, de couche d'argile, de graviers comme les casiers d'aujourd'hui.



## Rappel historique :

Les casiers actuels ont été construits au-dessus de l'ancienne décharge. Depuis 1998, le CET les Six Pièces est géré par Geval. (Avant en régie directe par le Syndicat de Pays de Grand Lieu, Machecoul, Logne). En 2000, la responsabilité du CET est transférée au *Syndicat Mixte de Grand Lieu, Machecoul, Legé*.

L'autorisation préfectorale d'exploitation du Centre d'enfouissement Technique des Six Pièces, arrive à échéance fin 2008 (aujourd'hui, **le CET stocke 11 000 T par an et le centre a une autorisation de 15 000T par an**).

Le Syndicat mixte a intégré depuis fin 2004 la Communauté de Communes Cœur de Retz.

## Les problèmes à traiter pour un centre d'enfouissement technique

### La production des lixiviats :

*Lixiviats en terme plus populaire : « jus des poubelles »*

Les lixiviats sont **générés par les apports d'eau qui sont mis en contact avec les déchets**. Il s'agit principalement de la part des eaux météoriques qui percolent dans les masses des déchets pendant l'exploitation des casiers mais aussi des quantités d'eau qui peuvent être contenues ou amenées dans les déchets avant leur enfouissement. Ces jus sont riches en matières organiques et minérales, notamment en azote ammoniacal transformé en nitrates au cours du traitement biologique par lagunage aéré.

Les anciens lixiviats (émanant de l'ancienne décharge) et les jeunes lixiviats issus des casiers plus récents (de 2000 à 3000 m3/an) sont acheminés par pompage vers la station de traitement par lagunage aéré dans laquelle se développe une biomasse qui assimile la majorité des polluants. Les lixiviats traités biologiquement sont ensuite orientés vers la station physico-chimique qui finalise le processus de dépollution par injection de produits chimiques (les polluants restants sont concentrés dans les boues issues de ce traitement). Le charbon actif sert à traiter les polluants organiques résiduels. Le charbon utilisé est par la suite recyclé.

En période d'étiage (du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre), les eaux traitées sont épandues conformément à l'arrêté préfectoral, dans l'emprise autorisée du site, à savoir sur le couvert végétal des casiers en post-exploitation. Les conditions d'épandage sont également prescrites dans l'arrêté préfectoral.

*En période de rejet (du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mai) **seuls les lixiviats traités conformes aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral sont rejetés dans le milieu naturel** (à savoir le ruisseau des Fontenelles via le fossé de bordure du site).*

### La production de boues, résultat du traitement des lixiviats

Les boues sont stockées dans une lagune de décantation puis les matières sont déshydratées par un filtre à presse de manière à atteindre une siccité supérieure ou égale à 30%, (= pourcentage de matières sèches dans le produit) pour pouvoir être épandues sur le casier en exploitation, selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral.

### La production des biogaz, résultat de la fermentation des déchets :

Dans certains centres, les biogaz sont valorisés énergiquement. Au centre d'enfouissement des Six Pièces, la quantité produite est trop faible. Un système de combustion (torchère) placé au centre des casiers permet d'aspirer le biogaz et de le brûler, conformément aux exigences de l'Arrêté Préfectoral en vigueur.

Le biogaz est constitué principalement de Méthane (CH<sub>4</sub>), et de CO<sub>2</sub>.

Régulièrement, le biogaz fait l'objet d'une campagne de mesure (mensuellement, teneurs en CH<sub>4</sub>, CO<sub>2</sub>, et O<sub>2</sub> et trimestriellement, teneurs en H<sub>2</sub>S, H<sub>2</sub> et H<sub>2</sub>O). Les fumées en sortie de la torchère sont analysées annuellement par un organisme agréé (teneurs en CO, SO<sub>2</sub>, HCl et HF), selon les prescriptions de l'AP.

Pour diminuer la fermentation et les envols des déchets, les déchets sont compactés.

## Les questions diverses

### Un CET de classe 2 :

- CET de classe 2 : Outil d'élimination des déchets ultimes. Les déchets sont contrôlés, compactés, enfouis dans les alvéoles étanches conçues pour maîtriser le captage et le traitement des sous-produits issus de la dégradation des déchets (biogaz, lixiviats), visant ainsi à limiter l'impact de cet outil sur l'environnement.

- Avec la nouvelle réglementation de 1997 des sous-sols (géologie précise : couche d'argile, imperméable...), est ce que ce terrain serait compatible ? *Réponse* : non, ce terrain a été mis en place avant la réglementation de 1997 et les emplacements répondant à tous les critères sont très difficiles à trouver.

### Les anciens déchets, à l'époque de la décharge :

- Les anciens déchets, ont-ils été analysés ? : non
- Quelle est la durée de décomposition des déchets ? Jusqu'à 50 ans pour les ordures ménagères biodégradables, pour le plastique, la durée est indéterminée.
- Les anciens déchets sont-ils en contact direct avec la nappe de Machecoul ? Oui

### Les actions de contrôle :

Les eaux souterraines sont analysées tous les 6 mois pour en vérifier la qualité. **Aujourd'hui, la volonté est de protéger les nappes phréatiques.**

- Quels contrôles de la radio activité ? : Chaque apport est contrôlé par un portique qui est installé en amont du pont bascule.
- Quelles analyses effectuées aux alentours du site ? Semestriellement, les eaux superficielles du fossé extérieur en amont et en aval des points de rejet des lixiviats traités et des eaux pluviales issues du CET sont analysées, conformément aux exigences de l'Arrêté Préfectoral.
- Quelle est la surveillance des eaux de rivière (contrôle du taux d'azote) ? Une fois/mois.

### Les actions de sensibilisations :

Des actions régulières de sensibilisation sont conduites auprès des écoles. De plus, une plaquette d'information a été récemment distribuée dans tous les foyers du Pays de Grand Lieu, Machecoul, Logne.

La plaquette apparaît, pour certains, trop « propre », elle ne permet pas une véritable prise de conscience par les citoyens. Les membres présents estiment que la visite sur le terrain est plus nécessaire pour une représentation plus proche de la réalité.

### L'évolution du volume de déchets produits

- Comment évolue la consommation de déchets ? Elle augmente de 3 à 4% par an, cela correspond à la courbe démographique. Aujourd'hui, la production d'ordures ménagères est d'environ 220kgs/an/habitant.
- Quel serait l'impact sur l'évolution de cette production de déchets si les gens triaient mieux ? Le tri sélectif peut diminuer la production d'ordures ménagères mais ne diminuera pas le coût de la taxe.

### Les casiers dans un CET

- Quelle est la superficie d'une alvéole ? 5000 m<sup>3</sup> (surface ouverte maximum selon l'arrêté préfectoral)
- Combien de temps un casier est-il exploité ? 1 an d'exploitation
- Des orientations possibles pour l'avenir : Revitaliser le site avec de la végétation (10 années), l'idéal serait de construire un CET par communauté de communes, poursuivre les recherches pour traiter les lixiviats (interrogations actuelles autour d'une usine thermolyse).

## • Les différents fonctionnements des 3 communautés de communes :

Chaque communauté de communes a compétence pour gérer la collecte des ordures ménagères. Elles ont transféré la compétence de traitement au Syndicat Mixte de Grand Lieu, Machecoul, Legé.

### La communauté de communes de la Région de Machecoul

#### Le fonctionnement général

8 communes

Nombre d'habitants : 15 569

3 déchetteries : St-Mars de Coutais , Bourgneuf en Retz, Machecoul.

2 gardiens de déchetterie, 1 technicien, 6 agents de collecte des ordures ménagères

40 points de collecte sélective et 8 points verres en apport volontaire

Fonctionnement de la Région Machecoul **géré en régie pour la collecte** des ordures ménagères et le gardiennage des déchetteries, **délégation pour collecte sélective et collecte déchetterie.**

#### Particularité

**Mise en place d'un compost collectif** : Les déchets verts sont broyés puis tamisés. Le produit fini est revendu aux particuliers à 18€/m<sup>3</sup>. Ce procédé dure 9 mois avant d'atteindre le compost.

- Avec une quantité trop importante de résineux, n'y a-t-il pas un problème d'acidité ? *Réponse* : L'acidité varie un peu en fonction des saisons. Un mélange est effectué, la qualité reste très correcte. Des analyses sont effectuées régulièrement par IDAC à Nantes (rapport carbone/azote). 1400T de compost a été produit en 2003.

#### Quelques questions des participants

- Quel est le coût de l'évacuation ? *Réponse* : Certains sont payants, d'autres non comme la ferraille.

- Où va le tout venant ? *Réponse* : Ce qui ne se recycle pas est évacué dans le 49 soit 960T/an.

- Quelles sont les quantités réceptionnées en 2003 ? *Une rencontre est prévue le 10 février 2005 à ce sujet.*

- Divers : Les papiers plastifiés sont dirigés dans le tout venant. Les pneus se recyclent gratuitement exceptés pour les motos, vélos, cyclomoteurs. Les gravats sont gardés puis réutilisés pour remblayer les chemins.

### Communauté de communes de Grand-Lieu

#### Le Fonctionnement général

9 communes

Nombre d'habitants : 30 000 habitants

4 déchetteries .:

5 ou 6 points de collecte, 75 points de recyclages (1 point pour 400 habitants)

Collecte hebdomadaire, **collecte et gestion sélective en délégation à une entreprise privée**

#### Particularité

- **Mise en place de 2 bacs individuels** : un **gris pour les ordures ménagères**, le **jaune pour les emballages recyclables**. 24 530 bacs ont été distribués pour 12 265 foyers (deux bacs par foyers). Une collecte hebdomadaire est mise en place exceptée pour quelques établissements. Un guide de tri est distribué à la population et mis à la disposition de chacun en mairie..

- **30% de refus** ont été comptabilisés pour les déchets triés dans les bacs jaunes.

- Il n'y a pas de compostage collectif

## Divers

- L'aggloméré, le laminé sont refusés dans le tout-venant.
  - En fonction des catégories de déchets, la filière de recyclage est plus ou moins payante.
  - Les prestataires privés sont chers.
  - Des interrogations sont exprimées au sujet du recyclage des piles : peut-on vraiment les recycler ?
- Remarque : Des indications sont notifiées à l'intérieur du bac de tri mais rien sur les produits toxiques.

## La communauté de communes de Loire Atlantique Méridionale

### Le Fonctionnement général

3 communes  
Nombre d'habitants : 7 000 habitants  
1 déchetterie  
1 gardien de déchetterie, 3 agents de collecte des ordures ménagères  
15 points de collecte.  
Collecte des ordures ménagères en régie directe

### Particularité

**La commission « déchets » est composée d'élus, de techniciens et de citoyens.**

### Divers

- La déchetterie : la capacité des bennes a été augmentée à 15m<sup>3</sup> afin de réduire le nombre de transport de ces bennes donc le coût.
- Les produits dangereux sont enlevés par une société privée. Les coûts de gestion des produits toxiques sont très élevés.
- Les professionnels sont-ils limités ? *Réponse* : oui, il y a aussi des contrôles pour vérifier la provenance des déchets des professionnels.

## Quelques sujets transversaux

### L'évolution du volume des déchets :

De nombreuses questions sont posées par un membre de la commission au sujet de l'évolution du volume de déchets kg/habitant/an. Il apparaîtrait que le volume par habitant a peu évolué ces dernières années. L'augmentation du tonnage suit l'augmentation de la courbe démographique. **Il reste difficile de confirmer cela car le territoire connaît une véritable explosion démographique (ex : St Colomban en 5 ans : + de 40% d'augmentation) et les derniers recensements INSEE de toutes les communes datent de 1999.** Des recensements intermédiaires INSSE sont prévus de 2004 à 2005.

### Taxe d'ordures ménagères :

De nombreuses questions se posent actuellement au sujet de la taxe d'ordures ménagères :  
Est-ce cohérent de fixer la taxe sur le foncier bâti ? Peut-on encourager à trier et en parallèle augmenter la taxe ?  
Peut-on mettre en place un coût en fonction des déchets produits et par la même encourager un autre comportement ? Pourquoi ne pas revenir à la taxe d'habitation ? **Il semblerait qu'un débat pourrait se mettre en place sur ce thème.**

# État des lieux (régional) et des premiers résultats

## Sur toutes les opérations de démonstration concernant les "biodéchets" des ménages

Présentation par l'ADEME

### Répartition des déchets par Nature

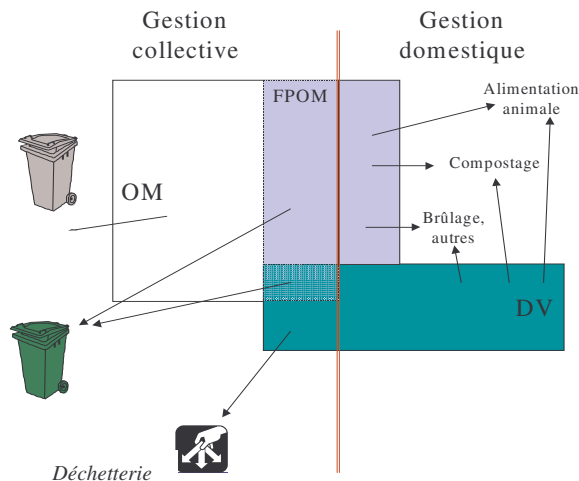
Poids moyen de nos déchets : 549 Kg/hab/an en Loire Atlantique en 2003 répartis :

195 kg :	Divers ( <i>polystyrène, sommier... non recyclable, non valorisable...</i> )	soient 35.5%
96 kg :	Matières organiques	soient 17.49%
192 kg :	Déchets valorisés ( <i>déchets verts, tri, collecte, déchets inertes...</i> )	soient 34.9%
66 kg :	Fibres chimiques	soient 12%

### **Objectifs : améliorer la collecte et augmenter la matière valorisée par le compostage**

Ordures ménagères : gestion collective connue

Gestion domestique non connue : brûlis, recyclage par soi même, animaux, compost...



FPOM : fermentescible et putrescible, ordures ménagères

## **1. Gestion de proximité des bio déchets**

- **Traiter de grandes quantités de bio déchets sur une installation centralisée n'est pas forcément la bonne solution**
  - En milieu rural, cela suppose beaucoup de transport sur un vaste territoire avec des coûts financiers et environnementaux importants
  - Certains établissements (restaurants, écoles, hôpitaux, prisons ...) peuvent préférer une gestion autonome.
- **Des solutions alternatives existent à différentes échelles :**
  - gestion domestique par les ménages
  - compostage en composteurs sur un quartier, un hameau
  - petites installations communales ou cantonales avec petit matériel et travail manuel
  - réseau de petites plates-formes où tournent des matériels mobiles
  - co-compostage chez un agriculteur des déjections animales

## **2. Qu'est-ce que le compostage ?**

Pratiqué par l'homme depuis l'antiquité, **le compostage est une décomposition en aérobie (présence d'oxygène) des matières organiques** par des micro-organismes (bactéries, champignons microscopiques, vers de terre, etc...). Après quelques mois et une réduction importante du volume initial, on obtient un engrais naturel appelé **compost**.

### • **Que peut-on composter ?**

- Petits branchages, copeaux et cendres de bois
- Restes de repas
- Fleurs fanées
- Tontes de pelouse
- Epluchure de fruits et légumes, coquilles d'œuf
- Papier journal, cartons souillés, feuilles mortes, filtres à café, sachets de thé

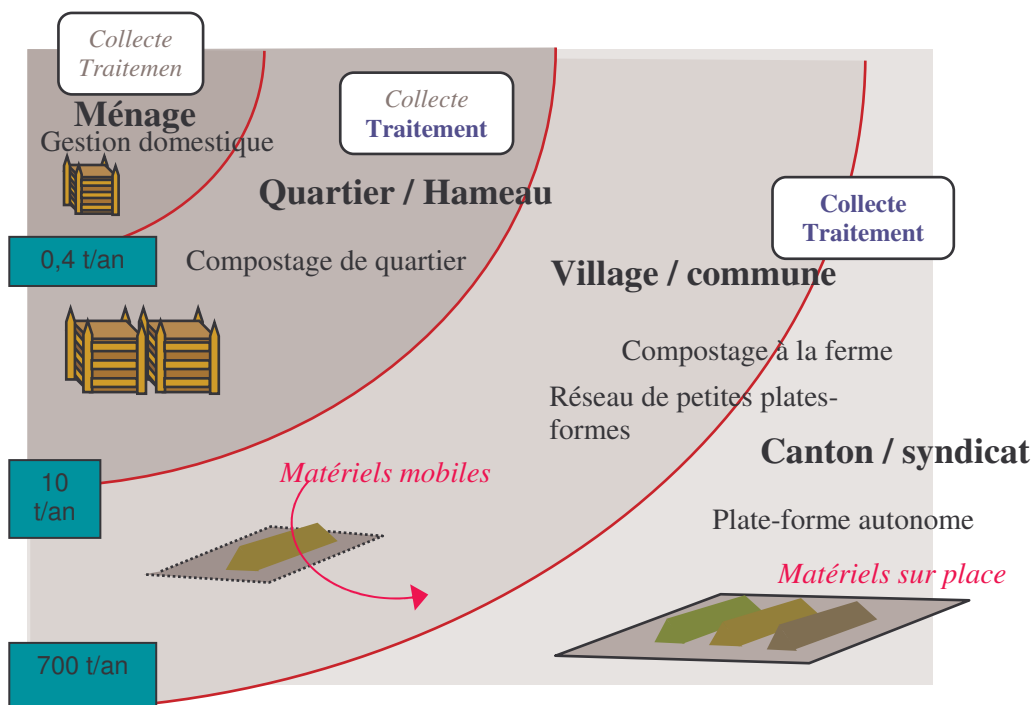
### • **A éviter**

- Matières fécales humaines
- Grosses branches
- Grosses tailles ou branches entières
- Toutes substances chimiques
- Papier glacé
- Sacs aspirateurs

### • **Remarques :**

- La diversité des fermentescibles améliore la décomposition (*éviter de ne mettre que de la tonte par ex.*)
- Peut-on mettre de la viande ? oui, mais cela demande une certaine technicité.
- La durée du compostage est en fonction de la matière apportée (*ex : les agrumes ont une durée de décomposition assez longue*)

### 3. Échelles de la gestion de proximité



- Le compostage est le seul mode de traitement qui autorise une gestion des déchets à **toutes les échelles**, de la gestion domestique à la gestion centralisée sur de grosses plates-formes.
- Au niveau **domestique**, ainsi qu'à l'intérieur des établissements collectifs (restaurants, cantines, écoles, prisons, hôpitaux), la collectivité n'intervient pas directement (collecte et traitement effectués par le producteur des déchets). Chez les ménages, les quantités annuelles traitées excèdent rarement 400 kg/an.
- À l'échelle d'un **quartier**, d'un **hameau**, d'un **lotissement**, le compostage de quartier offre une solution de proximité grâce à une batterie de gros composteurs. La collecte se fait par apport volontaire jusqu'au lieu de compostage qui est suivi par une personne de la collectivité ou du quartier. Les quantités traitées annuellement sont de l'ordre de quelques tonnes.
- Sur un **village** ou une **commune**, les déchets organiques peuvent être compostés localement, soit chez un agriculteur, souvent en co-compostage avec des déjections animales, soit sur une petite plate-forme intégrant un réseau à l'échelle du canton, ou du syndicat. Les matériels sont soit partagés sur le réseau, soit loués à des prestataires spécialisés. La collecte est à la charge de la collectivité.
- L'échelle du **canton**, du syndicat autorise la collecte de flux un peu plus importants. Au delà de 700 tonnes/an on trouve de petites plates-formes autonomes disposant de leur propre matériel de faible puissance. Bien entendu, les formules en réseau avec matériels mobiles sont aussi possibles à ce niveau.

#### Remarques concernant le compost en tas :

+

Pas de contraintes de volume  
Bonne aération naturelle

-

Exposition aux aléas climatiques (vent, pluie, froid)  
Compostage plus lent

# Compost individuel

La mise en place des composteurs individuels sur la commune de Bouguenais  
Par Nantes Métropole (Communauté Urbaine de Nantes)

## 1. Le contexte :

Nantes Métropole a fait le choix de deux communes pour expérimenter cette technique : Orvault et Bouguenais, de part le nombre de pavillons important (Bouguenais : 4900 pavillons).

Le choix d'étudier cette technique à l'échelle d'une commune : il faut une surface identifiable par son système de collecte avant et après l'expérimentation (sur une tournée propre).

Proposition à la population de composteurs gratuits : 55% de volontaires sur la ville de Bouguenais et 50% sur Orvault.

## 2. Pourquoi le choix de cette technique ?

Constat : Peu de superficie pour la mise en place d'un compost collectif sur les communes proches de Nantes

**L'objectif : Rapprocher le citoyen de ses propres déchets et de provoquer une réflexion sur leur propre production de déchets...**

## 3. Les conditions pour une véritable expérimentation :

Comment réellement mesurer les effets de la technique du compost individuel sur les comportements?

Il est nécessaire de produire un état des lieux au préalable de l'action : qu'est ce que les habitants produisent et comment (nombre de sortie de leur poubelle...) ? Pour cela : mise en place de technique de caractérisation avant et après la remise du composteur.

### **Le principe de la caractérisation : un outil de mesure**

L'objectif est de connaître la composition la plus détaillée de ce que produisent les ménages. L'échantillonnage se fait sur 500kg d'OM et 250kg de déchets secs.

Les ordures ménagères sont triés en 3 catégories : < 2 cm, entre 2 et 10 cm, > 10 cm

Le déroulement :  
Mardi : tri des OM en chaque fraction  
Mercredi : tri déchets secs  
Puis ré échantillonneuse, re tri des OM.

La caractérisation a un coût très élevé

Résultat de la caractérisation avant dotation du composteur :

Pour la ville de Bouguenais : 25% de production de déchets organiques dans les OM tout au long de l'année.

Orvault : 31% en hiver et 40% au printemps (tonte de pelouse) de déchets organiques dans les OM.

La différence entre ces deux communes peut s'expliquer du point de vue sociologique avec des usages et pratiques différentes (ex : des habitants de Bouguenais ont l'habitude de faire des tas avec les déchets verts).

## **4. Le déroulement de l'opération pilote**

**Différentes phases d'information ont été mises en place avant la phase de distribution :**

1. Un technicien suit l'opération pendant deux années (échanges, retour composteurs, analyse sur 6000 composteurs)
2. 2003 : Bouguenais et Orvault, communes retenues, 1<sup>ère</sup> émulation
3. 2004 : élaboration d'un logo pour visualiser l'opération
4. Février 2004 : Réunions publiques : 2 systèmes : Orvault a mis en place 2 réunions par quartier à 18h30 (plus public retraités) et Bouguenais, réunion dans le hall du Pianocktail à 20h30
5. En mars 2004 : un enquête pour connaître les habitudes, étudier la possibilité ou non de recevoir un composteur et de comprendre ceux qui refusent

Enquête effectuée au porte à porte par une société : en 4 semaines, 11 000 foyers enquêtés par une équipe de 22 personnes

Cette enquête permettait de sensibiliser, d'étudier la possibilité de prendre un composteur et la capacité et laissait le choix entre composteur bois ou plastique.

- Les outils papier d'information : le kit d'explication du compostage, les autocollants, la mise en place de fiches régulières à insérer dans une pochette (fiche 0 : réunion publique, fiche 1 : distribution composteur...)
- En mai 2004 : distribution prévue mais problème avec le distributeur
- Après un an d'utilisation: réunions pour le suivi

1<sup>ère</sup> remarque : Les élus ont été les premiers à utiliser le composteur individuel, ce qui permettait de mieux communiquer par la suite...

2<sup>ème</sup> remarque : Difficulté de distribution des composteurs : pas beaucoup de fabricants et ce sont des petites PME (parfois entreprises d'insertion), il est important de bien connaître le marché. Aujourd'hui, la distribution est prévue pour l'automne (attention éviter l'hiver).

## **5. Les coûts :**

Coût de composteurs en fonction de leur capacité de 33 à 64€ HT : 300/600 ou 800 L (les plus utilisés : 45% les 300 L et 60% en bois)

Enquête :	54 000€ HT (attention en fonction du marché, un minima) pour 11 000 foyers: (création d'un fichier Excel, statistique, suivi du compost, soit 2450€HT/ 500 foyers, taux de contact de 80%)
Distribution :	33 000€ HT ( choix livraisons à domicile) soit 510€/100 composteur
Composteurs et bio seaux :	300 000€ HT soit 33 à 73 €/composteur et 2.10€HT/bio seau
Communication :	8 000€ HT soit 1€/hab(sans conception)
Caractérisation :	Coût réel non connu mais 5000€/an pour l'assistance (formation technicien, analyse, mise à disposition table de tri, assistance pour exploitation...)

**Un total d'environ 600 000 €HT (la différence : ingénierie)**  
**Coût moyen par composteur 100 €HT**

# Compost collectif de quartier

Saint Philbert de Bouaine

## ▪ Les grands principes du compost de quartier :

La commune a mis en place, depuis 2002, le compost collectif de quartier et plus récemment le compost individuel. Cette opération a été accompagnée par la diminution des tournées de collecte porte à porte et donc une diminution de la taxe. Un travail important a été réalisé pour définir le projet. Voici en quelques lignes :

Cette technique se met en place à l'échelle d'un quartier, ici au centre ville de la commune.

Ce qui est indispensable pour la mise en place :

- Pouvoir bénéficier d'un espace suffisant et adapté pour « accueillir » une plate forme
- Un travail de sensibilisation, de bénévolat important

## ▪ Le projet

### Objectifs

- Réduire et mieux gérer les ordures ménagères :
  - Enlever 25% du poids de la poubelle
  - Éliminer les déchets fermentescibles des déchets ultimes
- Valoriser à 100 % les déchets verts :
  - Tailles de haies, tontes de pelouse

### Moyens :

- Créer les outils de la valorisation
- Donner les ressources et les compétences humaines d'accompagnement
- Intéresser économiquement les usagers
- Communiquer régulièrement

### Objectifs opérationnels :

- Ne pas léguer nos déchets aux générations futures
- Sauvegarder les matières premières
- Favoriser la valorisation
- Maîtriser les charges en impliquant les usagers :
  - Mieux acheter pour produire moins de déchets
  - Proposer l'apport volontaire en place de la collecte en porte à porte
- Réduction des ordures ménagères à enfouir ou à incinérer
- Réduction de la collecte en porte à porte
- Production d'un amendement organique
- Préservation de l'environnement : absence de biogaz et de substances toxiques

### Acteurs et rôles

- Les élus de la collectivité ayant la compétence de traitement des déchets (*décideurs/orientations, financeurs, employeurs maître composteur*),
- La commission environnement (*lancement du service local, proposition et suivi*),
- Les relais de quartier (*lien entre usagers et maître composteur, participe à la distribution du compost*),
- Le maître composteur (*technicien/animateur : contrôlez la température, réactive la fermentation par retournement ou arrosage ou bâchage, accueil les usagers, enregistre les dépôts...*),
- Les usagers, les contributeurs (*ADEME, Conseil général, CUMA*)

## ▪ Le fonctionnement

### Les ingrédients du compostage :

- De la matière organique : 1/3 de déchets de cuisine et 2/3 de déchets verts broyés
- De l'air
- De l'humidité
- Du temps (6 mois)

### Recette de fermentation :

- **DECOMPOSITION.** Au début du compostage, seules les bactéries sont actives. Durant cette phase, il y a élévation de température ce qui permet d' "hygiéniser" le compost (jusqu'à 70°C). La température atteint un palier et baisse. Au dessous de 50°C, les champignons apparaissent et commencent à digérer les composants les plus résistants.
- **MATURATION.** Au dessous de 30°C, des organismes de plus grande taille se mettent à l'œuvre : lombrics, acariens, cloportes, coléoptères. Les matières organiques sont digérées, perdent leur aspect d'origine et sont réduites à l'état de débris.

### Servir le compost dans le jardin :

- Il apporte de la matière organique et des éléments fertilisants.
- Il aère et allège le sol.
- Il multiplie l'activité microbologique du sol.
- Il défend les plantes contre la sécheresse et contre les maladies.

### Le secret du chef :

Pour un compost de qualité, les jardiniers produiront sans pesticide. Les résidus des herbicides ou des insecticides, les métaux lourds ne doivent pas entrer dans le cycle du compostage.

### L'usager :

1. Trie et stocke la fraction fermentescible des ordures ménagères (bio seau, bio bac, guide).
2. Apporte la F.F.O.M. sur la plate-forme de compostage.
3. Apporte ses déchets verts sur la plate-forme spécifique.

### Sur la plate-forme des déchets verts :

4. Les déchets verts sont réceptionnés et contrôlés aux heures d'ouverture.
5. Ils sont broyés chaque trimestre.
6. Le broyat est stocké puis apporté sur la plate-forme de compostage au fur et à mesure des besoins.
- 7.

### Sur la plate-forme de compostage :

6. Le maître composteur accueille les usagers aux heures d'ouverture.
7. Il pèse les bio bacs et les bio seaux pour le suivi des dépôts et de la participation.
8. Le maître composteur enregistre le dépôt sur la carte de fidélité
  - L'usager verse le contenu dans le bio récepteur.
  - Le maître composteur vérifie l'absence de déchets indésirables.
1. L'usager recouvre son dépôt avec du broyat de déchets verts.
2. Il lave ses récipients.

### Sur la plate-forme de compostage :

- Les coquillages et les crustacés sont réceptionnés et stockés.
- Ils sont broyés régulièrement et incorporés à l'andain : cela accroît la teneur en calcium de l'amendement.
- Chaque usager se voit attribuer une part de compost à partir de la carte de fidélité.
- Le compost peut être tamisé pour éliminer les gros morceaux de broyat.
- Distribution : C'est un événement festif qui consolide le lien social du quartier

## ■ Analyse de la qualité du compost

			Composts urbains d'OM	Composts de Biodéchets	Composts de Déchets verts	Compost Bouaine Avril 2003	Compost Bouaine Septembre 2003	Compost Bouaine Mars 2004	Compost Bouaine Septembre 2004
		Unité	Source ADEME 1998-99						
	Matière organique	%poids matière sèche	42,5	37,6	46,9	27,4	22,3	26,7	20,2
	Rapport C/N		18	14,9	18	13,6	12,3	13,8	8,6
	pH		7,8	8,3	8	8,27	9,31	8,34	9,25
	Azote NTK	g/kg MS	12,7	16,8	15,5	10,1	9	9,7	11,8
	Humidité					47,50%	21,50%	40,20%	23,90%
Eléments fertilisants	CaO (chaux)	g/kg MS	47,1	104,5	39,5	44,9	69	71	48,6
	P2O5 (phosphore)	g/kg MS	3	9,2	3,3	9,2	9,4	6,2	6,4
	K2O (potasse)	g/kg MS	6	14,7	11,3	16,9	15,5	10,3	11,7
	MgO (magnésie)	g/kg MS	4,8	13,2	3,5	12,6	13	13,7	9
	Na2O (sodium)	g/kg MS				2	2,4	1,9	1,6
Eléments traces	So3 (Soufre)	mg/kg MS					7,5	6,6	4,7
	Pb (Plomb)	mg/kg MS	318,1	85,5	87,3	44,9	61,7	53,5	67
	Cd (Cadmium)	mg/kg MS	4,5	0,9	1,4	0,5	0,7	0,5	0,4
	Cr (Chrome)	mg/kg MS	122	28,5	45,6	47,8	48	50,8	30,1
	Cu (Cuivre)	mg/kg MS	161,8	95,9	50,8	71,9	92,7	51,9	57,6
	Ni (Nickel)	mg/kg MS	59,8	23,8	22,4	26,9	46,2	25,4	19,8
	Mg (Mercure)	mg/kg MS	1,6	0,6	0,5	<0,1	<0,1	0,1	0,1
	Zn (Zinc)	mg/kg MS	541,5	288,5	186,4	178	220	161	145
	As (Arsenic)	mg/kg MS					7,5	5,8	7,5
	Mo (Molybdène)	mg/kg MS					0,7	0,3	< 0,1
Se (Sélénium)	mg/kg MS				0,1	0,7	0,2	0,1	

## ▪ Le travail de sensibilisation

### Communication vers les usagers pour la mise en place et le soutien :

- Réunions publiques, réunions de quartier, démarchage par le porte-à-porte
- Distribution de tracts pour informer des distributions de compost
- Réalisation d'enquêtes pour le syndicat
- Articles réguliers dans le bulletin municipal

### Communication vers les relais de quartier :

- Bulletin interne des relais préparé par leur bureau
- Réunions périodiques
- Information par le Syndicat
- Rencontres avec le maître composteur lors des permanences du samedi.

### Communication externe :

- a. Sites internet de la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, du Syndicat Mixte Montaigu-Rocheservière et de l'ADEME
- b. Visites de la plate-forme pour les élus, les professionnels, les associations, les étudiants...
- c. Couverture médiatique par la presse et la télévision

La participation des foyers de l'agglomération aux réunions de quartier

Base : 560 foyers

60% ont participé

Le traitement des déchets de cuisine par les foyers de l'agglomération philbertine

Compost collectif : 50%

Compost individuel : 30%

Pas de compostage : 20 %

## ▪ Les coûts 2004

Coût d'investissement (TTC)		Durée (an)	Coût de fonctionnement 2004(TTC)	
Plate forme	8 223.57	10	Maître composteur	5 107.82
Clôture	2 742.21	15	Agent communal	3 150
Cabane	2 587	10	Broyage déchets verts*	2 030
Matériel	925.8	5	Retournement andain*	4 784
Bio bacs et bio seaux	7 936.66	7	Analyse compost	518
			Petit matériel	567.45
<b>Total</b>	<b>11 550€</b>		<b>Total</b>	<b>16 157.47€</b>

\* ces coûts seront optimisés si d'autres plates formes de proximité se développent, le coût de diminution des tournées de collecte porte à porte n'a pas été comptabilisé.

Base : 350 foyers participants, 130 T déposés

Le terrain a dû être rehaussé, mais il disposait déjà des raccordements à l'eau, au tout-à-l'égout et à l'électricité.

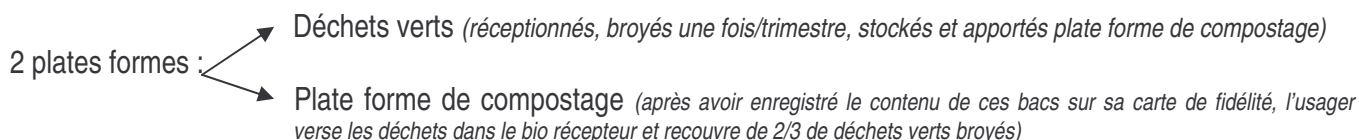
Bilan 2004	Montant (TTC)
Coût global	18740.31
Coût/tonne	144.16
Coût/foyer	53.54

Le coût à la tonne sera optimisé par des économies d'échelle.

### **Ne sont pas pris en compte les recettes suivantes :**

- La valeur du compost distribué
- Les apports pédagogiques pour l'éco-citoyenneté
- Le lien social créé
- La diminution des tournées de collecte en porte à porte

Ingrédients : 1/3 déchets de cuisine, 2/3 déchets verts broyés, air, humidité, temps (6 mois)



Les coquillages et crustacés sont stockés, broyés et incorporés dans l'andain (augmente la teneur en calcium)

La carte de fidélité permet de récupérer le compost lors de sa distribution, moment organisé de façon à favoriser la convivialité, les échanges.

### **Un travail de communication très important et des modes de communication diversifiée :**

- Pour la mise en place : réunions publiques, démarche porte à porte, distribution tracts, enquêtes pour le Syndicat, articles réguliers dans le bulletin municipal.
- Interne : bulletin interne aux relais, réunions périodiques, information par le Syndicat, information par le maître composteur lors de sa permanence le samedi
- Externe : sites Internet de la communauté de commune, du syndicat mixte, de l'ADEME, visites proposées du site, couverture médiatique presse et télé.

# Visite de la plate-forme de compostage des biodéchets et des déchets verts

## Auprès des « gros producteurs »

Givrand

### Le traitement des déchets en Vendée

Département de 539 806 habitants en 1999 et environ 280 000 foyers,  
192 873 T. d'OM enfouies en 2004

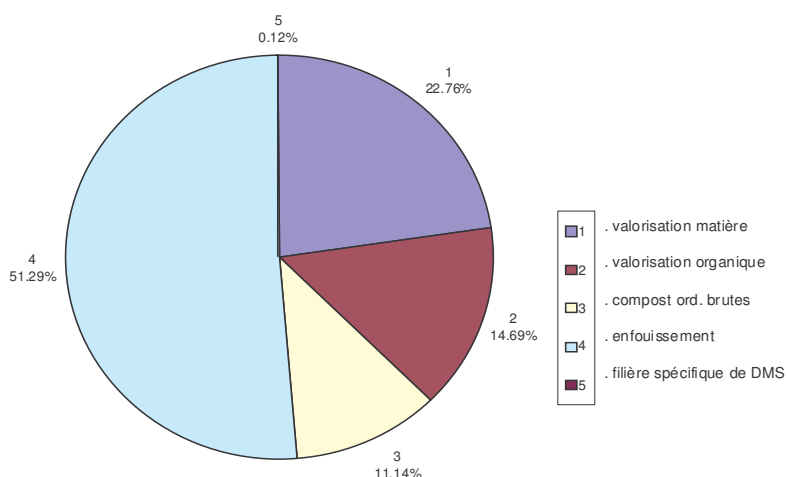
#### **L'organisation du traitement des déchets en Vendée**

1. « Trivalis » est le syndicat d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés du département de la Vendée.
2. 27 collectivités chargées de la collecte (Communauté de communes, Syndicat Mixte, communes), adhérentes à Trivalis.
3. Trivalis met en place les outils de traitement pour atteindre les objectifs fixés du Plan Départemental.
4. Plan en révision par le CG de La Vendée (compétent depuis février 2004).
5. Constat : Pénurie d'installations de traitement des OM en Vendée (exportation de + de 40 % des déchets destinés à l'enfouissement en 2004).
6. Objectifs : Mettre en place rapidement des outils de traitement de proximité (autonomie du département et traiter les déchets au plus près de leurs lieux de production) et sensibiliser la population pour réduire la production de déchets à la source et augmenter le tri.

#### **Répartition des tonnages par filière**

7. 374 000 T de déchets traités en 2004 (+ 3 % par rapport à 2003).
8. Augmentation des filières de valorisation matière (+ 5 %), valorisation organique (+ 27 %) et diminution des tonnages destinés à l'enfouissement (- 1 %)

*Pour le détail des tonnages, vous pouvez aller sur le site et télécharger le détail des tonnages 2004.*  
[http://www.trivalis.fr/pages/documents/tonnages\\_2004.pdf](http://www.trivalis.fr/pages/documents/tonnages_2004.pdf)



### Définitions :

**Valorisation matière** : déchets dont les matériaux sont récupérés pour fabriquer de nouveaux produits (ex : verre, aluminium, ferraille, bois, plastiques recyclables, ...)

**Valorisation organique** : déchets biodégradables compostés pour créer un amendement agricole

**Compostage d'ordures brutes** : compost réalisé à partir de la poubelle grise. Les déchets sont broyés, des refus sont extraits (environ 50 %) et le reste est composté. 6 usines de broyage-compostage fonctionnent encore en Vendée. La qualité du compost ne répondant pas à la future norme, ces usines anciennes vont s'arrêter de fonctionner à terme..

**DMS** : déchets ménagers spéciaux : piles, néons, peintures, produits phytosanitaires, colles,....

## La collecte sélective des biodéchets en Vendée

### Expérimentation de la collecte en porte-à-porte en 2002 et du compostage individuel

9. Six communes test (urbaines, semi urbaines, rurales)
10. Ratios de collecte : 15 Kg/an/hab. en milieu rural, 24 Kg/an/hab. en milieu urbain
11. Constat : Coût élevé, mais une réorganisation des collectes permettrait de diminuer les coûts, Compost produit d'excellente qualité.
12. Compostage individuel. Equipement moyen des foyers : 30 %, baisse du tonnages des OMR de – 3 % à – 5 %

### Généralisation du compostage individuel (disposition gratuite ou payante)

13. Opération pilote en 2004 en partenariat avec les collectivités locales chargées de la collecte, Trivalis, l'Ademe (soutiens à la communication) et le Conseil Général (subventions à hauteur de 30 % des investissements).
14. 18 collectivités participantes sur les 27 adhérentes à Trivalis.
15. 19 254 composteurs commandés à Trivalis depuis 2001
16. Constats : Le compostage individuel permet de détourner entre 70 et 90 Kg/an/hab de biodéchets ; et des baisses de tonnages OM de 6 % à 18 % sur les secteurs concernés par l'opération.
17. Objectif : Le nouveau Plan départemental projeté pour 2010, 77 000 foyers équipés sur le département (25% d'ores et déjà réalisé).

### Trois plates-formes de compostage collectif

18. Communes de Saint-Philbert-de-Bouaine, Dompierre-sur-Yon, Beaulieu-sous-La Roche.
19. Révision du Plan : « Même si la filière proposée (TMB) peut s'accommoder de l'absence de plates-formes de compostage de quartier, leur mise en œuvre avec discernement, lorsque le contexte local s'y prête, contribue à développer la conscience civique de la gestion des déchets par les ménages ». (source : Dossier de révision du plan – CG 85)
20. Constats : Population participante sur les communes concernées : 27 %, Performance de détournement : 90Kg/an/hab participant.
21. Objectif : Projet de 21 plates-formes sur le département au total

### Collectes sélectives des déchets fermentescibles auprès de gros producteurs

22. Communauté de communes Atlantica, Côte de lumière – Communauté de communes du Pays Yonnais, SMSEV (Fontenay-le-Comte).
23. Etablissements concernés : Restaurants scolaires, foyers logements, hôpitaux, supermarchés (Givrand).
24. Constat : Compost de très bonne qualité.
25. A Givrand : Nombre de tonnes détournées/an : 300 à 400 tonnes de fermentescibles issus de la collecte et environ 500 tonnes de déchets verts

### plate-forme de compostage auprès des gros producteurs à Givrand

#### Fonctionnement :

26. Création d'une SARL « Valdéfis » n'émane pas d'une volonté politique des élus de Trivalis. C'est une volonté d'agriculteurs, jusque-là réunis au sein de la Cuma « défi 85 », de développer une nouvelle activité professionnelle : le broyage et compostage de biodéchets (déchets verts et fermentescibles). La SARL leur offre un statut juridique permettant de répondre à des appels d'offres publics. Ainsi, la SARL Valdéfis répond aux annonces lancées par le syndicat départemental pour les prestations de broyage ou de compostage de biodéchets sur le département, comme d'autres prestataires privés : Onyx, Sita, Coved,.... Aujourd'hui, ils exploitent la plate-forme. Lors du prochain appel d'offres, un autre prestataire pourra être choisi.
27. Les producteurs ont des bacs spécifiques
28. Collecte 2 fois par semaine
29. Les déchets verts proviennent de déchèteries et sont broyés. Le broyeur est généralement équipé d'un déferrailleur (aimant) permettant d'éliminer un certain nombre d'indésirables métalliques. Le broyat est ensuite mélangé avec les fermentescibles
30. Un agriculteur a la gestion du compostage : il accueille le camion et gère ensuite les biodéchets : mis en tas, rajout de déchets verts (préalablement broyés). Il assure les retournements et crée les andains. Le compost est ensuite tamisé. Ce même agriculteur récupère le compost pour son exploitation.

Nombre de producteurs collectés : 40 et 50 l'été  
Tonnage annuel détourné : 300 à 400 T de fermentescibles

Coût de l'opération pour une communauté de 14 communes soit :

Broyage de déchets verts :	22 € la tonne
Prestation de compostage-criblage :	1 200 € par mois

Nombre d'habitants de la Cdc Atlandia et Cdc Cote de lumière : 36 895 hab

### **Des interrogations, premiers constats du groupe**

1. Le compost produit à Givrand est épandu et mis en terre sur des terrains agricoles. Ce compost même n'est pas forcément utilisé de manière optimale (crainte de l'agriculteur des morceaux de fer, les métaux lourds, et peut être mauvaise connaissance dans le milieu agricole de l'utilisation d'amendements tels que le compost ...). Les analyses effectuées montrent une très bonne qualité et il peut donc améliorer la qualité du sol.
2. Cette opération a pour but de diminuer de façon significative les fermentescibles dans les OM. Les actions de valorisation du compost peuvent être tout de même utiles à la sensibilisation...
3. Au niveau du Plan départemental, 5 usines de trio mécano-biologique (TMB) sont inscrites. Cette technique permet de séparer les fermentescibles des ordures ménagères à enfouir (déchets secs). Ensuite, les fermentescibles sont transformés en compost.

Avantages : réduction des OM à enfouir de façon conséquente donc moins de production de polluants (lixiviats et gaz) et de tonnage à enfouir

Interrogations : le risque est d'éloigner le citoyen de ses responsabilités : « Consommez, nous gérons » et ne plus prendre en charge les actions de sensibilisation, au plus proche de l'habitant. Le développement durable, n'est-ce pas aussi lié, à un changement de comportement, à un ancrage culturel ? La nécessité de poursuivre les actions au plus près des citoyens semble essentielle pour s'inscrire dans une évolution durable.

Il serait intéressant de mesurer le coût énergétique de chaque action et notamment en terme de transports...

# Actions de sensibilisations au Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne : Constat et pistes

## Actions de sensibilisations sur Le territoire

1- Animations avec un public

2- Informations vers un public

### LES CONSTATS :

<u>Animations avec un public</u>		<u>Informations vers un public</u>	
Ressources	Points à développer	Ressources	Points à développer
<p>Des organisations existantes</p> <p>Diversité des animations proposées</p> <p>Des idées émergentes d'animations auprès des adultes.</p> <p>Des animations existantes en direction des scolaires. Et une volonté générale de poursuivre ou développer ce type d'actions.</p>	<p>Animations inégalement réparties sur le territoire Animations parfois irrégulières</p> <p>Aucune animation en direction des adolescents et adultes (sauf avec les ambassadeurs du tri lors des mises en place du tri).</p> <p>Des animations auprès des scolaires : Quelle définition du projet ? Une vision très différente selon les comcom.</p> <p>Des actions mises en place en place fonction de la décision des enseignants.</p> <p>Pas d'évaluation : Quel impact ?</p>	<p>Utilisation de supports variés (bulletins, plaquettes, calendrier...), des expérimentations</p> <p>Des informations autour du tri et du recyclage.</p> <p>Une volonté de développer cet outil de façon différente (changement de support, recherches actuelles)</p>	<p>Des actions d'informations très inégales sur le territoire.</p> <p>Pas de document d'information pour tous les nouveaux arrivants du territoire.</p> <p>Pas de sensibilisation sur la « consommation écocitoyenne »</p> <p>Message trop généraliste, pas assez percutant.</p> <p>Pas d'évaluation : Quel réel impact ?</p>

## DES PISTES DE PROPOSITIONS

<b>Animations avec un public</b>		<b><u>Informations vers un public</u></b>	
Questions	Propositions	Questions	Propositions
<p>Quel projet auprès des scolaires ?</p> <p>Comment sensibiliser les instituteurs ?</p>	<p>Proposition d'élaboration d'un cahier des charges éducatif.</p> <p>Construire le programme éducatif avec les enseignants, ce qui permettra l'appropriation de la problématique.</p> <p>Capacité à proposer à toutes les écoles du Pays des actions éducatives pour tous les cycles définis de la façon suivante : Maternel, primaire, Collège, Lycée.</p> <p>Privilégier les projets « globaux » : un ensemble : préparation avec les enfants, évènements (sorties, spectacle...), retour</p>	<p>Quel message ?</p> <p>Quel public ?</p> <p>Quels moyens ? Quels supports ?</p>	<p>Idée : afin de toucher le grand public, il est nécessaire de développer un message précis, fort et accessible à la population. Il faut des idées porteuses Ex : des messages d'engagement : « On s'engage pour l'année... à réduire les déchets de tant à tant</p> <p>Une information spécifique en fonction de la situation : ex : si pneu cramé, faire une info spécifique</p> <p>Public touristes : travail auprès des campings : Mise en place d'une rencontre avec tous les gérants qui transmettront à leur tour l'information, mise en place de bacs de tri pour les campings Tout public Nouveaux arrivants</p> <p>Utiliser régulièrement tous les bulletins municipaux (minimum 1 fois par an) avec message fort et percutant.</p> <p>Utilisation des réseaux associatifs pour diffuser l'information.</p> <p>Faire de l'exemplarité : exemple mise en place du tri dans tous les bâtiments publics ex : location de salle tarif différent pour ceux qui trient</p> <p>Nécessité d'un document disponible (sur le tri au minimum) pour tous les nouveaux arrivants et touristes : Document dans les mairies et offices du tourisme.</p> <p>Création d'autocollant du tri à mettre sur les poubelles, conteneurs, sur les réfrigérateurs.</p> <p>Création d'un document pour une information sur « la consommation écocitoyenne » (ex : sur le thème des emballages) : idée à développer</p>
<p>Quelle évaluation ?</p>	<p>Travailler sur l'évaluation : fixer les critères et outils avec les porteurs des actions Elaborer des pistes pour aider à la réflexion ?</p>		

## CLIS : Commissions Locales d'Information et de Surveillance

1 – Le premier alinéa indique que vous pouvez créer, par arrêté, pour chaque installation de traitement de déchets soumise à autorisation en vertu de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, une commission locale d'information et de surveillance.

2 – Ainsi, la création d'une commission locale d'information et de surveillance est possible quel que soit :

le type de déchets traités (déchets ménagers, déchets industriels,...)

le mode de traitement (regroupement, stockage, incinération,...)

le statut de l'exploitant (public ou privé, personne morale ou physique)

le statut de l'installation (collective ou réservée aux déchets d'une entreprise), dès lors que l'installation est ou sera sous le régime de l'autorisation au regard de la loi du 19 juillet 1976.

↳ Vous êtes tenu de créer cette commission dans deux cas :

Pour tout centre collectif de stockage de déchets destiné à recevoir des déchets ultimes ou des déchets industriels spéciaux,

Pour toute installation, quel que soit le type de déchets traités, le mode de traitement et le statut de l'exploitant, lorsque la demande est présentée par l'une des communes situées à l'intérieur du périmètre d'affichage défini à la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement dans laquelle est rangée l'installation.

3 - L'article 3-1 de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 prévoit sur tout site d'élimination ou de stockage de déchets la création des commissions locales d'information et de surveillance (CLIS). Sa création est soit à l'initiative du représentant de l'Etat, soit du conseil municipal de la commune d'implantation ou commune limitrophe, soit à la demande d'associations qui justifient d'un intérêt à agir. Pour les associations il est recommandé de le soumettre d'abord à l'une des communes concernées, qui si elle juge la démarche utile se chargera auprès du préfet de la demande de constitution de CLIS (protocole oblige). Sinon en faire la demande au préfet par courrier motivé bien sûr.

4 - La loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 a précisé en son article 1<sup>er</sup> le droit à l'information de toute personne en matière de gestion des déchets. L'article 5 et suivants du décret n° 93-1410 du 23 décembre 1993 fixe les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets.

La circulaire du MATE du 15 juillet 1999 (non publiée) adressée aux préfets rappelle les hypothèses dans lesquelles les CLIS peuvent ou doivent être créés.

Leur mise en place est possible quel que soit le type de déchets traités, le mode de traitement, le statut de l'exploitant ou de l'installation, dès lors que l'installation est ou sera soumise au régime de l'autorisation, loi n° 76-663 du 19 juillet 1976.

CLIS obligatoire :

Pour tout centre collectif de déchets ultimes ou industriels spéciaux,

Pour toute installation quel que soit le type de déchets traités, le mode de traitement et le statut de l'exploitant, dès lors que la demande est présentée par l'une des communes située à l'intérieur du périmètre d'affichage des installations classées.